

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2023/2024



GUIDE PRATIQUE CINÉMAS PARTENAIRES AISNE / OISE / SOMME

Inscription	page 2
Organisation des séances	page 2
Projections	page 3
Avant-programme	page 3
Réception des films, cartons et pastilles	page 4
Tarifs	page 5
Règlement des places	page 5
Temps forts professionnels	page 6
Contacts	page 7
ANNEXE - Liste cinémas partenaires / Chargement des films	page 8

Inscription

Retrouvez le formulaire de renseignement de la salle de cinéma sur le site dans la partie Inscription au dispositif.

Organisation des séances

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contacts à l'issue du comité de pilotage (fin septembre) afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2023-2024 selon les périodes de projection définies :

- Du **06 novembre 2023 au 22 mars 2024** pour les films communs ;
- Du **08 janvier au 14 juin 2024** pour les films complémentaires.

JAUGE MAXIMALE : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves.**
(sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire)

SÉANCES TOUT PUBLIC : Les copies peuvent être utilisées par l'exploitant pour organiser trois séances tout public par film. Dans ce cadre, le taux de location est fixé à 30% sans minimum garanti (excepté pour le film de choix régional, contacter la coordination) et le prix de vente des billets est celui habituellement pratiqué par les cinémas.

KDM : Les demandes de KDM sont effectuées, de manière groupées, par la coordination référente. Il est indispensable de **communiquer vos dates de projection à l'Acap, a minima 15 jours avant la séance.**
Les KDM sont ouvertes à la semaine.

ACCUEIL : Le cinéma accueille les élèves selon les dates et les créneaux horaires convenus avec les établissements scolaires ou centres de formation d'apprentis, effectue un rappel des règles à respecter en salle de cinéma, présente le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma** et le film projeté, ainsi que les éléments associés (carton de présentation du dispositif, pastille, etc) selon les indications transmises par la coordination.

Projections

Films communs, obligatoires : Projections du 06 novembre 2023 au 22 mars 2024

- *L'Heure de la sortie* de Sébastien Marnier (France / 2019 / 1h43 / Thriller / Couleur / VO - AD-SME, Visa 145.710)
- *Les Lumières de la ville* de Charles Chaplin (Etats-Unis / 1931 / 1h30 / Comédie dramatique - Romance / Noir et blanc / VOST - AD-SME, Visa 10 182)

Films complémentaires au choix : Projections du 08 janvier au 14 juin 2024

dont 1 obligatoire a minima pour tous les établissements scolaires - excepté pour les CFA

- *Diffraction*, programme de courts métrages régionaux (France, 1h30, N° identification : 2022002213*)
- *Femmes au bord de la crise de nerfs* de Pedro Almodovar (Espagne / 1988 / 1h35 / Comédie dramatique / Couleur / VOST - SME, Visa 69 542)
- *La Traversée* de Florence Miailhe (France / 2021 / 1h24 / Animation, drame / VO - AD-SME, Visa 121.662)

=> La liste des choix complémentaires, pour vos établissements partenaires, vous sera transmise début novembre.

Retrouvez la **fiche technique des films** sur le site laac-hautsdefrance.com / Espace Exploitants.

Avant-programme

Merci de vous référer à la fiche technique pour la préparation de vos playlists

Un carton de présentation du dispositif : À diffuser à chaque séance

=> Un carton de présentation du dispositif, composé de 3 diapositives, est à diffuser systématiquement en début de séance.

Une pastille de présentation du film *L'Heure de la sortie* : À diffuser avant *L'Heure de la sortie*

Une pastille de présentation du film *Les Lumières de la ville* : À diffuser avant *Les Lumières de la ville*

Une pastille de présentation du format court métrage : À diffuser avant *Diffraction*

=> Ces pastilles vidéo d'environ 3 minutes permettent de contextualiser les films. Elles sont à intégrer à la play-list et à diffuser avant chaque projection du film concerné.

À NOTER : Cette année, les deux vidéos **180 secondes** ayant reçu le grand prix ex aequo du jury seront valorisées en avant séance des films communs.

Wapenzi Marafiki des élèves du Lycée Jean Rostand de Roubaix avant *L'Heure de la sortie* / **Le projet 180 secondes** des élèves du lycée Paul Hazard d'Armentières avant *Les Lumières de la ville*.

* Si, et seulement si, ce numéro ne fonctionne pas, le numéro du film à déclarer : 148.543 / Le code distributeur de L'Agence du court métrage : 9797

ENVOI DÉMATÉRIALISÉ

Entre Septembre - Novembre 2023 : Il est demandé aux cinémas partenaires de **charger les 2 films communs** : *L'Heure de la sortie* et *Les Lumières de la ville* présents sur le serveur BeHive et de les conserver jusqu'à la mi-mai. Il est impératif de revenir vers votre coordination référente si vous n'avez pas reçu de mails et/ou d'informations relatives au téléchargement des films du dispositif. Pensez à vérifier vos spams.

Entre Novembre 2023 - Janvier 2024 : Il est demandé aux cinémas partenaires de **charger le (ou les) film.s complémentaire.s choisi.s par leur.s établissement.s partenaire.s parmi** : *Diffraction*, *Femmes au bord de la crise de nerfs* et *La traversée*, présents sur le serveur BeHive et de les conserver jusqu'à la mi-mai. Il est impératif de revenir vers votre coordination référente si vous n'avez pas reçu de mails et/ou d'informations relatives au téléchargement des films du dispositif. Pensez à vérifier vos spams.

NOTE : Tous les avant-programmes relatifs au dispositif (carton de présentation et pastilles) seront accessibles sur le GOOGLE DRIVE partagé de la coordination. Le lien vous sera envoyé par mail courant octobre.

ENVOI PHYSIQUE - DCP COMPILÉ (réservé aux cinémas dont le débit est inférieur à 25 Mb/s, liste en annexe)

La coordination dispose du DCP compilé des films au programme. Une circulation est établie à partir de fin septembre afin de servir toutes les salles dont la connexion ne permet pas la réception des films en dématérialisé.

Il est impératif de **charger l'intégralité des 5 films + court métrage associé** (et éléments annexes relatifs au dispositif) dès réception du DCP compilé et de faire suivre dans les délais indiqués le DCP à la salle suivante. Les téléchargements des films sont **à conserver jusqu'à la mi-mai**.

IMPORTANT : Nous vous remercions de suivre la circulation transmise par mail dans les délais indiqués afin de garantir le bon déroulement des projections de toutes les salles de cinéma partenaires.

Tarifs

Le taux de location des copies est de **30%, sans MG**.

Le prix des séances est de **2€80 par élève**. (Gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnateurs)

Règlement des places

Règlement des places pour L'HEURE DE LA SORTIE & LES LUMIÈRES DE LA VILLE (films communs)

=> **Prises en charge par la Région Hauts-de-France**, selon la procédure ci-dessous :

Étape 1 : Constituer un dossier pour chacun des deux films avec :

- La **fiche de liaison**, transmise par votre référent territorial (Acap / CinéLigue), à remplir avec le nombre exact des jeunes effectivement présents ;
- Les **bordereaux de recettes** ;
- La **facture globale** au nom de Région Hauts-de-France / Siège de Région / 151 av. du Président Hoover / 59500 Lille

La facture doit faire apparaître :

- Nom complet et adresse du prestataire/fournisseur et du client ;
- le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le cas échéant, numéro d'identification à TVA de l'assujetti ;
- **la domiciliation bancaire de l'établissement** ;
- l'objet de la facture : Lycéens et apprentis au cinéma ;
- référence : **RE/BC/ENGAGEMENT : DCAPC-CINEMA** ;
- le nom du film projeté ;
- le nombre de places ;
- le tarif unitaire ;
- taux de TVA ;
- total à payer.

Étape 2 : Transmettre le **dossier complet pour chacun des deux films à votre coordination référente** (Acap ou CinéLigue) dans les plus brefs délais **après la fin des projections de chacun des deux films**.

L'envoi s'effectue par mail ou par voie postale.

Étape 3 : **La coordination** valide la facture en la visant (tampon + signature) et la retourne à la salle de cinéma avec la fiche de liaison associée.

Étape 4 : Il est fortement conseillé de se connecter à la plate-forme **CHORUS PRO** à partir du logiciel **Mozilla Firefox**.

La salle de cinéma dépose la facture sur la plate-forme **CHORUS PRO** ainsi que la fiche de liaison **EN PIÈCE JOINTE**.

La Région vous remboursera directement sur le compte bancaire ou postal ouvert au nom du bénéficiaire, ou de l'organisme chargé d'encaisser les recettes pour le cinéma.

Pour déposer la facture vous aurez besoin des informations suivantes :

SIRET Région Hauts-de-France : **20005374200017**

Engagement : **DCAPC-CINEMA**

Code service : **LILLE**

Cadre de facturation : **A1**

Important : Pour faciliter la traçabilité comptable, pensez à générer votre certificat de dépôt en fin de process.

ATTENTION : 1 facture = 1 dépôt + la fiche de liaison associée en pièce jointe

NOTE : Afin d'être remboursé dans les meilleurs délais, il est important de bien respecter chaque étape précitée. **Merci de n'envoyer aucun dossier, ni aucune facture directement à la Région.** La facture déposée sur Chorus pro doit impérativement être avisée par votre coordination référente (Acap ou CinéLigue). Le cas échéant, cela ralentit le traitement du dossier et génère des suspensions de paiement.

Retrouvez les tutoriels Chorus pro ici : <https://bit.ly/3ql34nu>
Pour toute difficulté rencontrée, contactez-nous

Règlement des places pour *DIFFRACTION, FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS & LA TRAVERSÉE* (films complémentaires au choix)

=> **Facturation directe à l'établissement** scolaire ou d'apprentissage partenaire

Les entrées des films complémentaires au choix, dont 1 obligatoire a minima pour les lycéens, sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance ou sur facture.

Ces séances sont éligibles au pass Culture.

NOTE : Une copie des bordereaux de recettes est à transmettre à votre référent territorial (Acap ou CinéLigue) pour l'évaluation du dispositif.

Temps forts professionnels

Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France propose aux équipes éducatives un accompagnement pédagogique et culturel diversifié basé sur la mise à disposition d'outils et de ressources et sur l'organisation de temps de prévisionnement et de formation.

Ces propositions visent à permettre aux enseignants et formateurs d'acquérir des notions et des savoir-faire facilitant leur accompagnement des publics dans la réception des œuvres programmées et la réflexion sur les images.

Les médiateurs cinéma et équipes accueillantes du dispositif sont les bienvenus sur ces temps de formation professionnel.

Retrouvez le programme des journées sur aac-hautsdefrance.com / Partie FORMATION.

Et inscrivez-vous, si vous le souhaitez, directement par mail auprès de votre coordination Acap - pôle régional image.

Contacts Lycées & CFA partenaires

Validés en comité de pilotage fin septembre, les noms et coordonnées des lycées et cfa partenaires de votre cinéma sont transmis par votre coordination référente dans les meilleurs délais, à l'issue du comité, afin que vous puissiez organiser les plannings de projection.

Contacts coordination & Site du dispositif

Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

Cinémas partenaires de l'Aisne, l'Oise et la Somme

Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30

8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnetien / juliebonnetien@acap-cinema.com

Assistant de projets : Freddy Charpentier / freddycharpentier@acap-cinema.com

Responsable de l'éducation aux images en temps scolaire : Stéphanie Troivaux / stephanietroivaux@acap-cinema.com

Coordination pour l'Académie de Lille

Cinémas partenaires du Nord et du Pas-de-Calais

CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 12

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Référents **Lycéens et apprentis au cinéma** :

Bruno Follet / bfollet@cineligue-hdf.org & Alexandra Blas / ablas@cineligue-hdf.org

laac-hautsdefrance.com : le site du dispositif où vous pouvez télécharger le contrat d'engagement et retrouver toutes les informations utiles (calendrier, ressources sur les films...).

ANNEXE - Liste cinémas partenaires / Chargement des films

Merci de nous contacter au besoin si vous souhaitez un changement par rapport à ce qui suit.

Établissement cinématographique	Ville	Mise à disposition des films
Cinéma Agnès Varda	Beauvais	Envoi dématérialisé
Cinéma Théâtre	Château-Thierry	
Cinéma du Clermontois	Clermont	
Cinéma Majestic Compiègne	Jaux	
Cinéma Jean Racine	La Ferté-Milon	
Cinéma le Domino	Méru	
Cinéma Le Pathé	Montataire	
Cinéma le Picardy	Péronne	
Cinéma le Trianon	Poix-de-Picardie	
Cinéma Le Palace	Pont-Ste-Maxence	
Cinéma Jeanne Moreau	St-Just-en-Chaussée	
Salle Saint-Gobain	Thourotte	
Cinéma Piccoli Piccolo	Vervins	
Cinéma Rex	Abbeville	
Cinéma le Casino	Albert	
Cinéma Orson Welles	Amiens	
CGR Beauvais	Beauvais	
Cinéma Lumière	Chauny	
Cinéma de la Faïencerie	Creil	
Cinéma les Toiles	Crépy-en-Valois	
Cinéma Le Tivoli	Doullens	
Cinéma le Méliès	Ham	
Cinéma Sonhir	Hirson	
Ciné Laon	Laon	
Cinéma Gérard Philipe	Mers-les-Bains	
Cinéma Hollywood Avenue	Montdidier	
Cinéma Paradisio	Noyon	
Cinéma le Vox	St-Ouen	
CGR Saint-Quentin	St-Quentin	
Cinéma Jeanne d'Arc	Senlis	
CGR Soissons	Soissons	
Cinéma Les Clubs	Villers-Cotterêts	

p.8/8